

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MARS 2018.

**Le jeudi 29 mars 2018 à seize heures trente**, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

**Date de la convocation** : le vendredi 23 mars 2018.

**Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice**, à l'exception de Madame Claudie LE NEL qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc GUEGANTON, de Madame Laurence CORNEC qui a donné pouvoir à Madame Claudie LE ROUX, de Monsieur Tugdual ROUZIC qui a donné pouvoir à Monsieur David BRIANT et qui est arrivé lors de la présentation du point n°5. Madame Catherine VIGNON a dû quitter la séance lors des débats sur le point n°6 et a donné pouvoir à Monsieur Daniel IMPIERI. Monsieur Eric TANGUY a dû quitter la séance lors du débat sur le point n°18. Madame Mariette GELEBART a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

## 1. AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Après avoir accueilli les membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire a proposé aux conseillers municipaux d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour : la participation communale à la mise en concurrence du Centre de Gestion du Finistère pour l'assurance des agents couvrant la Prévoyance. Accord unanime.

## 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018

La séance ouverte, les Conseillers municipaux ont été invités à faire valoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document. Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la précédente séance du Conseil municipal.

## 3. CONTRIBUTIONS DIRECTES 2018

Monsieur David BRIANT, Adjoint au Maire délégué aux Finances, a proposé au vu de la situation financière de la Commune de maintenir les taux à leur valeur en vigueur depuis 2011 et donc de retenir pour l'année 2018, les taux suivants des trois taxes directes locales : le taux de taxe d'habitation à 19,89 %, le taux de taxe foncière (bâti) à 15,85 %, et le taux de taxe foncière (non bâti) à 45,70 %. Approbation à l'unanimité.

## 4. AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT BUDGET COMMUNE 2017

L'excédent de fonctionnement étant de 392 853,42 €, Monsieur BRIANT a proposé d'inscrire la totalité de cette somme au compte «excédent de fonctionnement capitalisé» en section recettes d'investissements. Accord unanime pour cette proposition.

## 5. AMENAGEMENT DES ESPACES AUTOUR DE LA MAIRIE ET DE L'ESPACE ROZ AVEL : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

L'un des principes de la comptabilité publique est celui de l'annualité. Les collectivités locales et leurs établissements, pour engager les dépenses d'investissement qui seront engagées sur plusieurs années, sont ainsi amenés à inscrire la totalité de la dépense d'investissement dès le 1<sup>er</sup> exercice, puis reporter d'importants restes à réaliser d'une année sur l'autre. Cette pratique génère des taux de réalisation en dépenses d'investissement faibles. La comptabilité publique autorise la procédure dite d'autorisations de programme et de crédits de paiements. Cette procédure vise à anticiper les crédits d'investissement sur le plan financier, tout en respectant les règles d'engagements comptables. L'autorisation de programme favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers des collectivités et de leurs établissements à moyen terme. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'ouverture de l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la mise en œuvre des dépenses liées à l'aménagement des espaces autour de la Mairie et de l'Espace Roz Avel.

## 6. BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE DE SAINT PABU

Monsieur BRIANT a présenté un projet de budget comportant des recettes et des dépenses à effectuer pour le budget primitif de la commune de Saint-Pabu – Exercice 2018. Le Conseil a arrêté à l'unanimité les sommes portées à la colonne «votes» du budget, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour le budget primitif 2018, par chapitre.

Section de fonctionnement recettes (montants TTC)		Section de fonctionnement dépenses (montants TTC)	
Chapitres	Crédits	Chapitres	Crédits
013 Atténuation de charges	10 000,00 €	011 Charges à caractère général	376 700,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €	012 Charges de personnel et frais assimilés	653 254,98 €
70 Produits des services, du domaine, ventes diverses	108 200,00 €	014 Atténuation de produits	34 000,00 €
73 Impôts et taxes	1 011 000,00 €	022 Dépenses imprévues	47 092,47 €
74 Dotations, subventions et participations	416 800,00 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 123,09 €
75 Autres produits de gestion courante	15 100,00 €	65 Autres charges de gestion courante	206 169,00 €
76 Produits financiers	1 000,00 €	66 Charges financières	44 000,00 €
77 Produits exceptionnels	100,00 €	67 Charges exceptionnelles	36 117,45 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	35 317,45 €	<b>023 Virement à la section d'investissement</b>	<b>183 060,46 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 607 517,45 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 607 517,45 €</b>
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitres	Crédits	Chapitres	Crédits
001 Solde d'exécution reporté ( <i>excédent</i> )	140 637,91 €	16 Emprunts et dettes assimilées	220 500,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	27 127,09 €	20 Immobilisations incorporelles ( <i>dont RAR</i> )	29 895,70 €
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	79 000,00 €	21 Immobilisations corporelles ( <i>dont RAR</i> )	387 859,56 €
<b>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</b>	<b>402 637,02 €</b>	23 Immobilisations en cours ( <i>dont RAR</i> )	3 697 730,22 €
13 Subventions d'investissement ( <i>dont RAR = Reste à réaliser</i> )	1 199 457,00 €		
16 Emprunts	931 030,00 €		
238 Avances et acomptes	1 373 040,00 €		
<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>183 060,46 €</b>		
<b>Total</b>	<b>4 335 985,48 €</b>	<b>Total</b>	<b>4 335 985,48 €</b>

Avec pour les dépenses en section d'investissement (montants en TTC, la commune récupérant environ 17 % l'année suivant les dépenses en investissement) :

2031	Frais d'études	24 895,70 €
	• pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux à prévoir à l'église	
21538	Travaux d'effacement de réseaux (dont 88 200 € de RAR 2017)	198 591,92 €

2313	Extension salle omnisports (vestiaires + club house, dont 21 523,20 € de RAR 2017)	430 843,20 €
2313	Bâtiment quai du Stellac'h (dont 26 942,74 € de RAR 2017)	453 397,62 €
2313	Aménagement espaces autour de la Maire et de Roz Avel (services techniques, école et salle multiactivités, dont 136 609,40 € RAR 2017)	1 508 649,40 €
2313	Panneaux photovoltaïques services techniques	43 000,00 €

**7. AMENAGEMENT DES ESPACES AUTOUR DE LA MAIRIE ET DE L'ESPACE ROZ AVEL : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L) PROGRAMMATION 2018**

Monsieur le Maire a demandé au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter la subvention DSIL à hauteur de 500 000 € pour des dépenses estimées à 2 695 221 € HT pour la construction d'une école et d'une salle multiactivités. Accord du Conseil municipal par 18 voix Pour, Patrick DROUET ne prenant pas part au vote.

**8. SDEF : ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA VALORISATION DU PROGRAMME CEE « ECONOMIES D'ENERGIE DANS LES TEPCV »**

Depuis le 13 février 2017, les territoires signataires d'une convention de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) peuvent être porteurs d'un programme d'économies énergie et voir leurs investissements récompensés par l'attribution de certificats d'économie d'énergie (CEE). Dans ce cadre, la Commune a sollicité le SDEF pour des travaux de rénovation (remplacement des lanternes actuelles de plus de 10 ans par des LED) de l'éclairage public de 90 points lumineux pour un montant de 86 104,60 € HT. Au vu des devis ou factures transmises, le Pays de Brest a notifié que l'aide potentielle à la Commune pourra s'élever à 72 464 €. De plus, le SDEF s'engage à verser à la Commune le complément afin que le reste à charge soit nul pour la commune. Avec la réalisation de cette opération (qui peut prendre en compte 90 points lumineux au maximum), plus le remplacement de 7 lanternes au-delà des 90 pour un reste à charge communal de 4 583,26 € et l'effacement des réseaux rue du Bourg prévu fin 2018, la quasi-totalité des lanternes de la commune serait de technologie Led. Accord unanime du Conseil municipal.

**9. ACHAT D'UNE PARCELLE POUR PERMETTRE LE RETOURNEMENT DES VEHICULES AU BOUT DE L'IMPASSE DE KERVASDOUE**

Afin d'améliorer les conditions de circulation dans cette impasse, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé l'acquisition d'une partie (92 m<sup>2</sup>) de la parcelle AC 148 appartenant à Monsieur Jean-Yves LAOT au prix de 25 € le m<sup>2</sup>.

**10. SUBVENTION CONSEIL REGIONAL POUR EXPOSITION D'ETE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 1 abstention (Eric TANGUY), Patrick DROUET ne prenant pas part au vote, a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès du Conseil Régional sollicitant une subvention dans le cadre des pratiques culturelles pour l'exposition de photos programmée cet été, du 7 juillet au 7 septembre 2018.

**11. TARIFS COMMUNAUX : TARIFICATION SALLES GANAOC'H ET ROZ AVEL DANS LE CADRE DE FORMATIONS AGREEES**

	Si la formation est inférieure ou égale à 5 jours	Si la formation est supérieure à 5 jours
salle Ganaoc'h	70 euros TTC par jour	50 euros TTC par jour
salle Roz Avel	140 euros TTC par jour	100 euros TTC par jour

Accord unanime.

**12. PARTICIPATION COMMUNALE AU FESTIVAL DES RIBAMBOULES**

Accord par 18 voix pour et 1 voix contre (Mikaël LE DUFF) pour attribuer une participation communale de 1 000 € à l'association ALCHIMIK dans le cadre de l'organisation de son événement culturel, musical et intergénérationnel du 16 juin 2018.

**13. INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION POUR LES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

La Commune a recruté pour 3 mois une stagiaire en licence professionnelle « Aménagement du Littoral » pour travailler sur le site de Corn Ar Gazel. Unanimité du Conseil municipal pour fixer la gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois selon le taux horaire légal fixé par la loi (3,75 € par heure de stage) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de stage à intervenir.

**14. RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC SEGILOG**

Par 15 voix pour, 2 voix contre (Mikaël LE DUFF et Daniel IMPIERI), 2 abstentions (Eric TANGUY et André BEGOC), renouvellement du contrat Ségilog pour une durée de trois ans pour un montant annuel de 4 560,00 € HT soit 5 572,00 € TTC.

**15. CONVENTION AVEC LA FOURRIERE DE KERIOUNAN**

Sur le modèle de la convention signée avec la ville de BREST permettant d'accéder à leur fourrière animale, et afin de limiter les déplacements, Monsieur le Maire a demandé de l'autoriser à signer la convention avec la fourrière de Keriouan de TREGLOU, qui applique les mêmes tarifs. Accord unanime.

**16. AVIS ENQUETE PUBLIQUE N°BR 2018-03**

Par 5 voix pour (Loïc GUEGANTON, Hervé KERGUIDUFF, Patrick DROUET, David BRIANT, Claudie LE NEL), 5 voix contre (Eric TANGUY, Daniel IMPIERI, Mariette GELEBART, Catherine VIGNON, Mikaël LE DUFF), 9 abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'émettre un avis favorable aux demandes présentées dans le cadre de cette enquête publique qui a lieu du 26 mars au 24 avril 2018 pour 5 opérations déposées sur LANDEDA, dans l'estuaire de l'Aber Wrac'h, îles de la Croix, sous réserve que :

- les anciennes concessions soient au préalable nettoyées et remises en état,

- le balisage soit installé selon les règles en vigueur sur les futures concessions, car ce n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui

ce qui représente un réel danger pour les usagers du Domaine Public Maritime.

**17. MOTION DE SOUTIEN AU CREDIT MUTUEL ARKEA**

Par 13 voix pour, 5 abstentions (Catherine VIGNON, Eric TANGUY, Daniel IMPIERI, Tugdual ROUZIC, Mikaël LE DUFF), Morgane LAOT ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a décidé d'apporter son soutien au groupe ARKEA dans son projet d'indépendance afin qu'il conserve ses centres de décision et ses emplois en région, en Bretagne et dans le Finistère.

**18. AVIS SUR LE PROJET DE SCOT ARRETE DU PAYS DE BREST ET SUR LE BILAN DE LA CONCERTATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, par 16 voix pour, 1 voix contre (Mariette GELEBART), 1 abstention (Patrick DROUET),

- d'émettre un avis réservé sur le projet de SCOT arrêté du Pays de BREST et sur le bilan de la concertation car plusieurs points sont non satisfaits pour la Commune de SAINT-PABU :

- le taux de 0,45 % d'augmentation de la population doit être une moyenne sur le Pays de Brest et non pas appliqué de manière uniforme sur l'ensemble du territoire sans tenir compte de sa diversité,
- la densité de 18 logements par hectare ne respecte pas le cadre de vie recherché par les habitants ayant fait le choix de vivre sur la commune,
- la Commune doit être reconnue comme pôle touristique (centre nautique du Stellac'h, label Station Verte, camping, restaurant, bars),
- l'insuffisance de la desserte de la commune par les transports en commun doit être prise en compte.

**19. CONTRAT GROUPE RISQUE PREVOYANCE DU 01/01/2019 AU 31/12/2024**

Décision unanime de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance des agents que le Centre de Gestion du Finistère va engager.